



Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 20 novembre 2017

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
16/10/2017

Délibération n° B 2017-34

Réforme, vente, cession de véhicule et matériels

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Clément PERNOT.

Etait excusé : Monsieur François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-27 du 15 décembre 2016, relative aux ajustements du guide des procédures internes de la commande publique ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Périodiquement, il vous est proposé de réformer des véhicules et matériels du SDIS. Pour information, la dernière vente a généré une recette de 19 130 €.

Les nouvelles propositions de réforme sont détaillées dans le document joint.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver le tableau des réformes joint.

DECISION N° B 2017-34 DU 20 NOVEMBRE 2017

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le tableau de réforme tel que présenté, joint à la présente délibération.